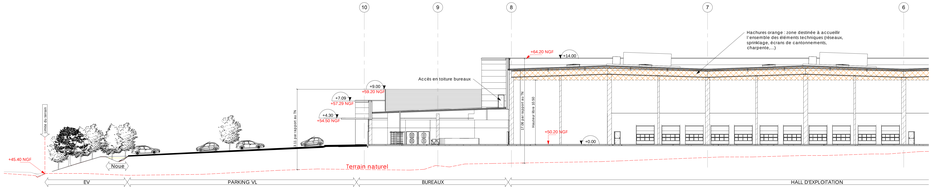

1 **Coupe longitudinale extrait gauche**
Ech : 1 : 200

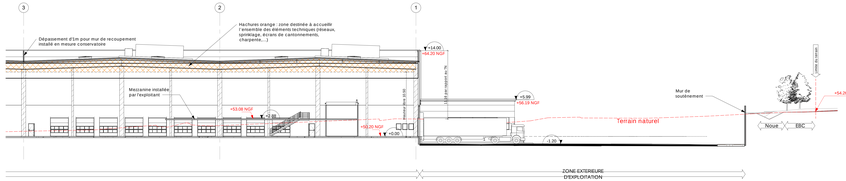

extrait droit

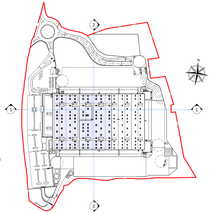

PLAN DE REPERAGE DES COUPES

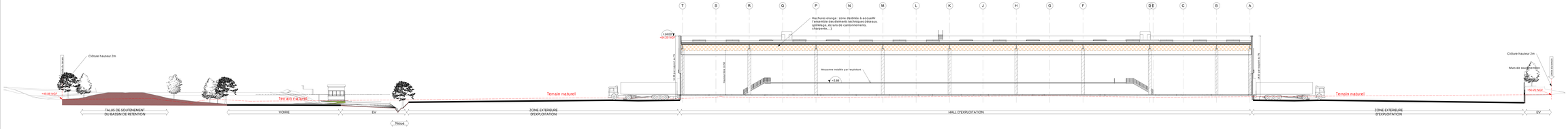

2 **Coupe transversale**
Ech : 1 : 200

Propriété intellectuelle.
L'article L111-1 du Code de Propriété Intellectuelle pose pour principe que l'architecte – , jouit sur l'œuvre, du seul fait de sa création, d'un droit de propriété incorporelle exclusif et opposable à tous. Ce droit comporte des attributs d'ordre intellectuel et moral et des attributs d'ordre patrimonial.
L'article L351-1 du Code de Propriété stipule que « Le nom de l'architecte ainsi que le titre et l'adresse de l'ouvrage doivent figurer sur le permis de construire ».

Responsabilité de l'architecte :
La responsabilité de l'architecte ne peut être recherchée que dans les limites de la mission que le maître d'ouvrage, choisit de lui confier.

Cruser des ouvertures et application d'ameublement :
Les ouvertures et application d'ameublement dans le cadre d'un dossier de demandes d'ameublement d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable, permis de démolir, permis d'aménager...) ne sont dans ce cadre nullement engageantes de responsabilité de l'architecte par l'utilisation qu'en feraient les bénéficiaires de ces documents.

Cruser d'ouvert d'ofrit et ameublit des plans :
Les documents dans le présent dossier demeurent propriété de l'architecte. L'usage du dossier d'ouvert d'ofrit ou d'ameublit de la mission ne sont dans ce seul cadre et ne sont fournis que à des fins d'information pour le client, l'ouvrage pour lequel ils ont été conçus ne saurait en aucun cas être utilisé à d'autres destinations ou possédant la moindre ressemblance de la livraison de l'architecte, ou de l'ingénieur ou l'entreprise dans le cadre de son marché.
Les documents ne sont pas contractuels, les indications de son marché d'informer le maître d'ouvrage ou l'architecte du moindre ressemblance dissimulées dans des pièces écrites, sans non-conformités, les modifications qui surviendraient entre elle, mécanique & le, parfaite exécution des ouvrages et équipements dans le respect des normes en vigueur et vigueur.

NO.	MODIFICATIONS	DATE	AUTEUR

ARGAN FOURNES
Construction d'un centre de tri
Pôle économique Fournes
La Pace Nord - RD 102 FOURNES 30210

DEMANDEUR : ARGAN ARGAN FONCIERE 1 RUE DE MONTE 92200 NEUILLY SUR SEINE T: 01 47 47 06 46	**ARCHITECTE :** A26 GL A.26.GL 265 Ms. RUE DE VAUGIRARD 75015 PARIS T: 01 56 54 02 88	
BET THERMique : ARC 265 Ms. Rue de Vaugirard 75015 - PARIS T: 01 44 74 89 52	**PAYSAGISTE :** GAUCHEZ PAYAT 18 Rue Vignon 75009 PARIS T: 01 42 74 08 52	

APD

PLAN DES COUPES

ECHELLE :	DATE :	FORMAT :	
Comme indiqué	03/05/2019	A1+6	PC3

1620 APD D A26GL ARC ENT CPE TN